



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gares

Question écrite n° 29651

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur le dramatique dossier des suicides dans les gares SNCF de banlieue, notamment en Ile-de-France, et tout particulièrement en Seine-Saint-Denis. En effet, les différents suicides qui ont ensanglanté depuis plusieurs années la gare du Raincy-Villemomble proviennent du passage ultrarapide des trains à grande vitesse. Ces passages en trombe des trains et la lecture des faits-divers entraînent une attirance morbide de personnes fragilisées suicidaires. La gare du Raincy-Villemomble-Montfermeil est aussi dangereuse car sa configuration de gare de banlieue, mais aussi de lieu de passage particulièrement dangereux, entraîne une très forte dangerosité qu'il convient d'endiguer et de pallier. Cette situation n'est pas unique et réclame que la SNCF puisse réagir rapidement sur cette question préoccupante du suicide dans les gares de banlieue. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ce qu'il compte entreprendre en ce sens.

Texte de la réponse

La sécurité des voyageurs est au centre des préoccupations du Gouvernement. Les suicides peuvent avoir lieu non seulement en gare, mais aussi à partir d'un pont, d'une passerelle ou en pleine voie. Aucune mesure ne permet donc de les empêcher totalement sur le réseau ferré. La mise en place sur les quais de systèmes d'interdiction d'accès aux voies du type « porte palière » est la seule mesure dissuasive. Toutefois, sa mise en oeuvre est difficile. En effet, celle-ci présente de fortes contraintes d'exploitation et, en outre, est compliquée par l'hétérogénéité du matériel roulant. Par ailleurs, pour sensibiliser les voyageurs aux risques découlant du passage en gare de trains rapides, la SNCF a engagé un plan d'action. Ce plan consiste en la diffusion d'information incitant à ne pas traverser les voies et l'amélioration de l'information des voyageurs en cas de changement inopiné de voie de circulation. Enfin, la gare du Raincy devrait être au nombre des gares dans lesquelles sera testée une nouvelle signalétique sur les bords des quais. De plus, pour répondre à la demande des élus, le syndicat des transports d'Ile-de-France engagera une étude de faisabilité de mise au point de dispositifs physiques de protection visant à empêcher les tentatives de suicides ou les accidents.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29651

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9347

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2755